



## Responsabilité financière descendants/ascendant

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Mon ex mari (étant divorcée depuis 3 ans) va être expulsé de son logement lors de la fin de la période hivernale après avoir perdu pour la xème fois son travail et être devenu alcoolique sévère. Celui-ci n'a pas payé son loyer depuis plus de 2 ans, ne paie plus ses impôts, ne rembourse plus ses crédits à la consommation..... Il va devenir SDF... (

Les enfants (23 et 21 ans)n'ont pratiquement plus de rapports avec lui depuis plusieurs années, il n'a jamais versé de pension alimentaire depuis le divorce, quand bien même, il avait retrouvé un travail, un logement...

(il était en situation de chômage lors du divorce, et je ne lui avais rien demandé à l'époque.., mais il était stipulé sur la convention, qu'il en donnerait une aux enfants en cas de "retour à meilleure fortune")

Les enfants étudiants, en apprentissage actuellement, sont ils redevables des dettes de leur père ? Que risquent t-ils ? (50 k? de dettes approx entre le non paiement du loyer, les impots non réglés et crédit à la consommation). SVP renseignez nous.. car l'échéance arrive à grands pas et l'inquiétude commence à nous ronger.

Auront ils également une obligation alimentaire vis à vis de leur père ? il n'ont pas bcp de ressources (cdd alternance).  
Merci pour votre réponse

-----  
Par Visiteur

Bonjour MAdame

Je vous rassure vos enfants ne sont en rien responsables des dettes de leur père et n'auront pas à les rembourser pour lui.

Quant à l'obligation alimentaire: pour l'instant nous n'en sommes pas là car leur père n'est pas dans une situation qui l'empêche de trouver une solution pour subvenir à ses besoins (bien souvent l'obligation alimentaire est due lorsque le parent est âgé donc dans l'impossibilité d'avoir une source de revenus ou dans une situation de handicap). Par ailleurs, du fait de sa situation des aides peuvent lui être accordés.

De plus vos enfants n'ont pas des ressources financières suffisantes pour être mis à contribution.

cordialement